## Règlement du 30ème triathlon de Mâcon du 04 juillet 2021

- **Art 1** L'inscription engage l'athlète à se soumettre à l'ensemble des dispositions de la réglementation sportive 2021 de la FFTri (disponible sur www.fftri.com).
- Art 2 Les courses sont accessibles aux athlètes nés en 2015 et avant, sous réserves que :
  - les non licencié(e)s FFTri Compétition présentent un certificat médical d'absence de contreindication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut des disciplines concernées en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition et une pièce d'identité. Ils doivent s'acquitter individuellement du Pass Compétition.
  - les mineurs non-licenciés FFTri fournissent une autorisation parentale de participation à l'épreuve (disponible sur notre site).
  - les licenciés FFtri Compétition présentent la licence 2021 et une pièce d'identité.
  - les licenciés ITU prennent un pass compétition. Celui-ci sera gratuit uniquement pour les licenciés des fédérations de triathlon des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse.
- Art 3 Un seul dossard par athlète sera distribué. L'utilisation de la ceinture porte dossard est obligatoire.
- Art 4 Les inscriptions en ligne sont closes le mercredi 30 juin à 23h59. Inscription sur place majorée de 5 € (sauf courses Jeunes 6-9 et Jeunes 10-13) dans la limite des places disponibles. Clôture du retrait des dossards 5 minutes avant la fermeture du parc à vélo.
- Art 5 Le vélo se déroulera sur un circuit fermé aux véhicules. Le drafting est autorisé sur toutes les catégories d'âges (cf points 6.5.4 et 6.5.5 de la réglementation sportive 2020). Le nombre de tour à réaliser dépend de la course. Il appartient à chaque athlète de comptabiliser le nombre de tours relatifs à sa course.
- **Art 6** Chaque concurrent devra récupérer directement son matériel dans le parc à vélo une fois passé la ligne d'arrivée.
- **Art 7** L'utilisation de caméras embarquées est interdite.
- Art 8 Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera réalisé même en cas de présentation d'un certificat médical.
- **Art 9** En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'engagement ne seront pas remboursés, sauf pour cause sanitaire. Les frais bancaires restent dus.
- **Art 10** La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police souscrite auprès de la FFTri. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).
- **Art 11** Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs du triathlon de Mâcon, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître ainsi que vos données d'inscription. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.
- **Art 12** Les classements aux différentes courses seront réalisés à partir des informations complétées lors de l'inscription en ligne.